

AVIS PUBLIC D'UN RÈGLEMENT MUNICIPAL

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DU CANTON DE CLORIDORME

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,
DIRECTRICE GÉNÉRALE par intérim de la susdite municipalité,

QUE le conseil municipal a adopté lors de la séance régulière du 20 mai le
règlement #2026-03 intitulé :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA
GESTION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME NUMÉRO 2007-02 AFIN
D'AJOUTER LA DÉFINITION « MÉGADÔME » ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT
DE ZONAGE NUMÉRO 2007-05 AFIN D'AUTORISER ET D'ENCADRER LA
CONSTRUCTION D'UN MÉGADÔME DANS LA ZONE 22-P.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du règlement 2026-04
peut le faire en se rendant aux heures normales de bureau de la municipalité
de Cloridorme ou sur le site web : municipalitecloridorme.ca.

DONNÉ À CLORIDORME, CE 21^e jour de mai 2026.

SIGNÉ : 
DIRECTRICE GÉNÉRALE
Par intérim